

Le 4 mai 2020.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 4 mai 2020, à 19h30, à laquelle sont présents :

Tous les élus étaient sur place avec les mesures de distanciation exigées.

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Geneviève Boutin est également présente, pour le projet parcours urbain.

Considérant le décret numéro 177-2020 au 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication choisi ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication choisi ;

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait état des différents sujets à discuter.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 6 avril 2020 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste fournie par la secrétaire :

Régie inter d'incendie des 3 Monts	2 ^e versement	9 492,58 \$
MRC Arthabaska	3 ^e versement	12 054,00
Coop Solidarité	épicerie	89,15
Charest Auto	huile, filtre camion	253,14
Carquest	172,32
Alain René	réparation internet	89,68
....	fact. + surveillance internet	560,51
Rogers	2 cellulaires	78,07
Christiane Leblanc		2 441,90
Mario St-Cyr	loc. mach. avril	550,00
....	all. dép. mai	300,00
Gilles Leblanc	c.c. avril	100,00
Gesterra	transport matières mai	3 685,55
Sogetel	garage	33,30
....	c.c.	69,89
....	bureau	67,91
....	internet	413,91
Equip. Pro-Victo	filtre, kit carburateur	70,88
Coop. Solidarité	confection mets aide alimentaire	500,00
Télébec	usine	97,68
Copernic	adhésion 2020	50,00
Ferme Janayo inc.	remp. Chmins d'hiver	1 681,51
Postes Canada	circulaire	31,36
Receveur Général Canada		1 135,99
J.U. Houle	réparation tuyaux borne sèche 2 nord	1 105,03
Planage d'asphalte Expert	balayage de rues	2 345,49
Breault et Bouthillier	jeux camp de jour, repayé loisirs collectifs	2 376,38
Eurofins		118,42
Hydro Québec	éclairage public	222,77
Brico Béton Vibré	loc. mach.	342,05
Geneviève Boutin	achat encre photocopieur	218,43
....	pour les loisirs collectifs (repayé)	120,45
	Total	<u>40 868,35 \$</u>

+ salaires des employés : 4 957,72 \$

Finalement, le dépôt du rapport financier 2019 pour la municipalité sera fait plutôt en juin prochain, par le vérificateur externe.

01-05-20 FACTURE RÉPARATION ACCÈS BORNE SÈCHE

Concernant la facture de J.U. Houle pour la réparation de la tuyauterie servant au fonctionnement de la borne sèche située sur le terrain de M. Legault dans le rang 2 nord, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir cette facture à la Régie inter d'incendie des 3 Monts pour une demande de remboursement, considérant qu'il en va de leur responsabilité le fonctionnement des équipements et la manière de bien s'en servir afin d'éviter tout bris ou incident pouvant survenir dans le cadre d'une intervention de la brigade incendie.

Commande de matériel pour l'usine d'eau potable, à la demande du responsable : M. Michel Roy ira voir avec lui en quoi cela consiste exactement pour voir si c'est vraiment nécessaire.

Le SIUCQ MRC Arthabaska nous informe de l'achat d'un nouvel autobus pour les interventions d'urgence.

02-05-20 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009 ;
Considérant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministère de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Parcours vie active : Mme Geneviève Boutin informe le conseil que les panneaux seront réalisés bientôt et que les bancs seront installés aussitôt que le temps le permettra. Ils seront installés à des endroits stratégiques de la municipalité afin que les gens puissent les utiliser lors de leur promenade dans le village.

03-05-20 ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite favoriser l'accessibilité des services de la bibliothèque municipale à tous ses citoyens ;

Considérant que des avis de courtoisie et de retard continueront d'être envoyés aux usagers et que la gestion des emprunteurs retardataires continuera d'être effectuée sur une base hebdomadaire ;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'abolition des frais de retard pour les abonnés de la bibliothèque municipale.

Avis de motion est donné par M. Jean-Luc Lavigne ainsi que le dépôt et la présentation d'un projet de règlement numéro 409, intitulé Règlement général pour la bibliothèque municipale.

Avis de motion est donné par M. Jean-Luc Lavigne ainsi que le dépôt et la présentation d'un projet de règlement numéro 411, pour abroger le règlement 281 datant de 2004, sur la mise sur pied d'une bibliothèque municipale.

04-05-20 Service d'entraide des Hauts-Reliefs – Engagement de versement annuel pour l'aide au fonctionnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham désire que ses citoyens aient accès à un service de sécurité alimentaire de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'entraide des Hauts-Reliefs propose un tel service aux municipalités de Saints-Martyrs-Canadiens, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham et Chesterville depuis 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'entraide des Hauts-Reliefs demande aux quatre municipalités bénéficiaires de contribuer annuellement au fonctionnement de l'organisme par une cotisation financière de 500 \$ afin d'assurer la pérennité du projet, d'acquérir et maintenir l'équipement requis, de bonifier les paniers des usagers et de maintenir un service structuré ;

CONSIDÉRANT QUE devant l'importance du service, la municipalité a octroyé un montant de 500 \$ au Service d'entraide des Hauts-Reliefs pour soutenir l'organisme dans la réalisation de son mandat en 2016, 2017 et 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite confirmer son support annuel pour la réalisation du mandat du Service d'entraide des Hauts-Reliefs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, au même titre que les trois autres municipalités bénéficiaires, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage à verser une contribution financière de 500 \$ par année au Service d'entraide des Hauts-Reliefs.

Rencontre MRC sur les milieux humides et hydriques du territoire : M. Poulin serait intéressé à cette rencontre, en faire part à la MRC pour convenir d'un rendez-vous internet.

Avis de motion est donné par M. Michel Roy ainsi que le dépôt et la présentation d'un projet de règlement numéro 410 amendant le règlement numéro 376, pour permettre la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certains chemins municipaux. Cette modification se rapportant à un ajout de 900 mètres au parcours des VTT sur le rang 1 sud-ouest, suite à la décision d'un résident de retirer un droit de passage en 2019.

05-05-20 INSCRIPTION WEBINAIRES ADMQ

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale puisse s'inscrire à 9 webinaires sur la gestion municipale du 16 au 18 juin, au coût de 375 \$, en remplacement du congrès de l'ADMQ qui a été annulé pour cette année. Il y aura la possibilité de faire l'enregistrement de ces formations.

La MRC nous informe des modifications apportées au taux pour les services d'inspection régionale.

M. Roy nous fait part qu'il y aurait des réparations importantes à faire sur le camion d'hiver, à suivre.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présent que l'assemblée soit levée (20h45).

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle
Seconder par M. Michel Roy

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

